DynaMOE

Une Maîtrise d'Œuvre dynamique au service de la rénovation énergétique

FICHE F002

DynaMOE MI, un parcours de formation reconnu dans le processus de qualification : Audit énergétique « maisons individuelles »

Les fiches pratiques du parcours de formation DynaMOE

F002 v4 du 05/09/2024

FICHE F002

Fiche DynaMOE : le processus de qualification

Les fiches pratiques du parcours de formation DynaMOE

F002 v4 du 05/09/2024

Documents ressources :

- *Décret du 30 mai 2018 relatif aux conditions de qualification des auditeurs réalisant l'audit énergétique*
- *Grille d'évaluation « audit énergétique en maison individuelle »*
- *OPQIBI, Qualification 1911 Audit énergétique « maisons individuelles »*
- *QUALIBAT, Qualification 8731 Réalisation d'audit énergétique en maison individuelle*

Objectifs de cette fiche :

- Connaître le processus de qualification des entreprises de la maîtrise d'œuvre concernant la réalisation de l'audit énergétique en maison individuelle
- Comprendre le rôle de la formation dans ce processus de qualification

FICHE F002

Libellé et définition de la qualification

Les fiches pratiques du parcours de formation DynaMOE

F002 v4 du 05/09/2024

Audit énergétique « maisons individuelles » RGE

À qui s'adresse la qualification :

- Aux entreprises de la **maîtrise d'œuvre** souhaitant être **reconnues RGE** dans le domaine de l'audit énergétique en maison individuelle

L'objet de la qualification :

- L'audit énergétique réalisé conformément à ***l'arrêté du 17 novembre 2020*** (relatif aux conditions d'obtention des aides financières liées à la réalisation d'un audit énergétique)

Les critères de qualification :

- **L'ensemble des critères est défini dans le référentiel de l'organisme de qualification :**

  OPQIBI, Qualification 1911 Audit énergétique « maisons individuelles »

  QUALIBAT, Qualification 8731 Réalisation d'audit énergétique en maison individuelle

- **Les extraits en lien avec les contenus du parcours de formation DynaMOE MI sont présentés ci-après**

FICHE F002

Critères de la qualification : Moyens humains

Les fiches pratiques du parcours de formation DynaMOE

F002 v4 du 05/09/2024

L'entreprise postulante à la qualification désigne un ou plusieurs référent(s) technique(s) :

Le référent technique :

- A un rôle opérationnel dans la réalisation des audits énergétiques
- Justifie d'une expérience de thermicien ou de responsable de travaux.
  La durée requise de l'expérience varie en fonction des titres et diplômes obtenus par le référent
- Justifie d'une **compétence sur la maîtrise de la méthodologie de l'audit et sur les connaissances techniques globales du bâtiment**

Deux possibilités pour justifier cette compétence :

Suivre une formation d'au moins 2 jours répondant à des objectifs définis : **DynaMOE MI est un parcours de formation reconnu**

OU

Réussir un contrôle de connaissance sous forme de **QCM**

FICHE F002

Critères de la qualification : Moyens matériels

Les fiches pratiques du parcours de formation DynaMOE

F002 v4 du 05/09/2024

Les moyens matériels de l'entreprise sont à minima les suivants :

- *Wattmètre*
- *Équipement de mesure des températures de l'air et des températures de surface*
- *Logiciel d'audit énergétique évalué pour l'audit énergétique réglementaire*
- *Vitromètre*
- *Lasermètre*

Logiciels de calcul pouvant être utilisés :

- La liste exhaustive des logiciels évalués est disponible sur le site ***RT-RE-bâtiment***

FICHE F002

Critères de la qualification : Références

Les fiches pratiques du parcours de formation DynaMOE

F002 v4 du 05/09/2024

Le postulant fournit 3 références d'audit énergétique « maison individuelle » réalisées sur les 2 dernières années :

- Pour chaque référence, est fourni **un exemplaire du rapport d'audit** (incluant les annexes de calcul) afin de permettre de juger de la qualité du travail.

- Ces rapports sont évalués suivant la *Grille d'évaluation « audit énergétique en maison individuelle »*

- À défaut de références suffisantes, le postulant bénéficiera **d'une période probatoire d'un an non renouvelable** et sous réserve de répondre à l'ensemble des autres critères

FICHE F002

Liens entre la qualification et DynaMOE MI

Les fiches pratiques du parcours de formation DynaMOE

F002 v4 du 05/09/2024

- **DynaMOE MI** est un **parcours de formation reconnu** pour attester des compétences du référent technique de l'entreprise candidate à la qualification

- DynaMOE MI **ne suffit pas à une entreprise** pour **obtenir la reconnaissance RGE** dans le domaine de l'audit énergétique

- **Le processus de qualification** doit être clairement **présenté** durant le parcours de formation DynaMOE MI

- **La grille d'évaluation des rapports** d'audits énergétiques doit être **présentée** durant le parcours de formation DynaMOE MI